



DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

SOUS-DIRECTION DES EXAMENS
ET CONCOURS SCOLAIRES

N° **21778** NA/DECO/SDECS

MODE OPERATOIRE DES INSCRIPTIONS A L'EXAMEN DU CEPE DE LA SESSION 2024

I- GRANDES ETAPES DES INSCRIPTIONS

❖ CANDIDAT OFFICIEL

- 1- Paiement des droits d'examen
- 2- Impression du reçu de paiement
- 3- Impression de la fiche ou du listing d'inscription
- 4- Correction des erreurs constatées

❖ CANDIDAT LIBRE

- 1- Renseignement du formulaire de pré-inscription
- 2- Impression de la fiche de pré-inscription
- 3- Paiement des droits d'examen
- 4- Impression du reçu de paiement
- 5- Correction en IEPP des erreurs constatées
- 6- Validation du dossier de candidature

II- DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS

❖ CANDIDAT OFFICIEL

1-PAIEMENT DES DROITS D'EXAMEN (du **Lundi 23 octobre au Vendredi 15 décembre 2023**)

- ✓ Les droits d'examen fixés à cinq cents (500) francs sont payés à partir d'un compte TrésorMoney sur la plateforme de paiement électronique de la banque du Trésor (TrésorPay/TrésorMoney) en composant la syntaxe *760*2*3# valider puis saisir le matricule ou en allant sur le site pay.tresor.gouv.ci
- ✓ Ils sont payés individuellement en utilisant **le numéro matricule**.

2- IMPRESSION DU REÇU DE PAIEMENT

Une fois le paiement effectué en ligne, le candidat imprime son reçu sur le serveur de la banque du Trésor.

N.B : Pour toute plainte ou réclamation, contacter le Service Ecoute Client en composant les numéros verts suivants : 9969 / 80001010
ou envoyer les informations relatives à la réclamation à l'adresse suivante:
tresorpayreclam@tresor.gouv.ci

3- IMPRESSION DE LA FICHE OU DU LISTING D'INSCRIPTION

A la fin de la procédure, l'IEPP imprime obligatoirement la fiche d'inscription de chaque candidat ou le listing d'inscription par école sur la plateforme AGCEPE (www.men-deco.org) pour mise à disposition des directeurs d'école.

4- CORRECTION DES ERREURS CONSTATEES (du Lundi 16 octobre au Vendredi 22 décembre 2023)

Les erreurs à corriger sont relatives à l'identité (nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance et genre).

Le Directeur d'école contrôle et corrige au stylo rouge, sur le listing d'inscription, les erreurs constatées.

L'IEPP valide les corrections relatives aux nom et prénoms effectuées par le Directeur d'école sur la plateforme AGCP.

La DRENA valide les corrections relatives aux date et lieu de naissance effectuées par le Directeur d'école sur la plateforme AGCP.

❖ CANDIDAT LIBRE

1-RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

Le candidat libre :

- ✓ fait le choix d'une IEPP ;
- ✓ renseigne le formulaire de pré-inscription sur la plateforme AGCEPE via le site de la DECO (www.men-deco.org)
- ✓ contrôle minutieusement l'exactitude des informations saisies ;
- ✓ valide les informations sur le formulaire.

2-IMPRESSION DE LA FICHE DE PRE-INSCRIPTION (du Lundi 16 octobre au Vendredi 8 décembre 2023)

Le candidat libre imprime lui-même sa fiche de pré-inscription sur la plateforme AGCEPE.

3-PAIEMENT DES DROITS D'EXAMEN (du Lundi 23 octobre au Vendredi 15 décembre 2023)

- ✓ Les droits d'examen fixés à cinq cents (500) francs sont payés à partir d'un compte TrésorMoney sur la plateforme de paiement électronique de la banque du Trésor (TrésorPay/TrésorMoney) en composant la syntaxe *760*2*3# valider puis saisir le matricule ou en allant sur le site pay.tresor.gouv.ci
- ✓ Ils sont payés individuellement en utilisant le **numéro matricule**.

4-IMPRESSION DU REÇU DE PAIEMENT

2177

2177

Après le paiement en ligne des droits d'examen, le candidat imprime son reçu de paiement sur la plateforme de la Banque du Trésor.

N.B : Pour toute plainte ou réclamation, contacter le Service Ecoute Client en composant les numéros verts suivants : 9969 / 80001010

ou envoyer les informations relatives à la réclamation à l'adresse suivante: tresorpayreclam@tresor.gouv.ci

5-CORRECTION DES ERREURS CONSTATEES EN DRENA (du Lundi 16 octobre au Vendredi 22 décembre 2023)

Les erreurs à corriger sont relatives à l'identité (nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance et genre).

L'IEPP valide sur la plateforme AGCEPE les corrections effectuées (nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance et genre).

6-VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE (du Lundi 16 octobre au Vendredi 22 décembre 2023)

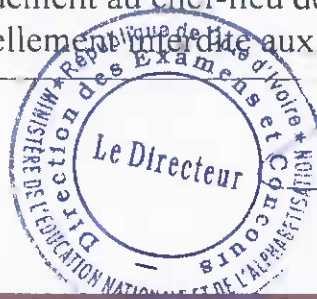
Une fois toutes les étapes ci-dessus franchies, le candidat libre se rend à l'IEPP pour la validation de son dossier constitué des pièces suivantes :

- ✓ la fiche de pré-inscription ;
- ✓ le reçu de paiement des droits d'examen imprimé en ligne sur le serveur de la banque du Trésor ;
- ✓ la fiche cursus DESPS ou le certificat de scolarité des classes de CP1, CP2, CE1, CE2, CM1 et CM2 délivré par un établissement primaire public ou privé autorisé par le ministère de tutelle et authentifié par l'IEPP ;
- ✓ la photo d'identité (récente) ;
- ✓ la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat ivoirien ;
- ✓ la photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat non ivoirien.

N.B.

- 1- Tout dossier de candidature libre non conforme aux pièces exigées est rejeté.
- 2- Le candidat libre n'a aucune possibilité de corriger les mentions le concernant après validation de sa candidature par l'IEPP.
- 3- Le candidat libre imprime obligatoirement sa fiche d'inscription.
- 4- Le candidat libre compose uniquement au chef-lieu de l'IEPP.
- 5- L'attestation d'identité est formellement interdite aux examens scolaires.

11 OCT. 2023



DOSSO NIMGA Mariam
Inspecteur Général